

Séance du Conseil municipal du 23 février 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 février 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

GARABED	EYNARD	GIRIN	MICHAUX
MANTOUX	RIVET		

06 Pouvoirs :

GARABED	Donne pouvoir à	DORVEAUX
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20230223-11/ 7.5.1 Demandes de subventions

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2023
POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU VALLON DES PIERRES ROUGES**

Le vallon des Pierres Rouges, objet du projet de mise en valeur, s'insère depuis le parc de Lacroix-Laval jusqu'au tissu urbain du centre-bourg. Ce vallon est marqué, sur le plan topographique, par le ruisseau des Pierres rouges, que l'aménagement prévu va mettre en valeur et préserver. Cet espace représente ainsi une respiration verte de qualité dont l'accessibilité et la mise en valeur est essentielle pour la Commune. Celui-ci assurera une connexion en mode actif entre le centre bourg et le Parc de Lacroix-Laval, ainsi qu'entre les différents quartiers et équipements de la commune

D'une longueur totale d'un kilomètre et d'une surface de 4 hectares, le vallon des Pierres Rouges est bordé sur son versant « Ouest » par le quartier résidentiel des Verchères et sur son versant « Est » par des équipements publics (écoles, centre de loisirs, complexe sportif) ainsi que le siège mondial de Biomérieux.

Le versant « Ouest » et son quartier des Verchères est un secteur résidentiel composé d'un habitat individuel resserré. La mise en valeur du vallon par la Commune contribuera à améliorer les liaisons piétonnes pour favoriser les déplacements actifs de ses habitants riverains et créer ainsi une liaison naturelle entre l'habitat et la nature environnante.

Le versant « Est » est plus aéré en raison d'un parcellaire moins morcelé et la présence d'équipements plus importants ce qui permet d'avoir des percées visuelles larges et présente des enjeux de connexion aux commerces et aux équipements publics évoqués plus haut..

Au milieu du parcours, le vallon se resserre, la végétation est dense mais constituée essentiellement d'espèces invasives. Le cheminement existant mérite d'y être amélioré/retravaillé pour le rendre plus accessible pour tous les types d'usagers.

Enfin, sur la fin du parcours piéton, le cheminement se termine brutalement sur la RD7 (Route de Sain Bel) une Route Départementale à grande circulation. La traversée piétonne de cette voie sera à traiter dans le projet en collaboration avec la Métropole de Lyon, car cette partie est sur un espace foncier géré par la métropole. Pour traiter ce franchissement dangereux, la mairie a déjà proposé à la Métropole un avant-projet de passerelle piétonne, en pente douce, au-dessus de la RD7.

L'objectif principal du projet est de favoriser un usage familial, calme, reposant du site grâce à des cheminements accessibles à tous. Le projet intégrera à minima les thématiques suivantes :

MOBILITES ACTIVES

- Permettre aux habitants du centre bourg et des quartiers environnant de rejoindre le Parc Lacroix-Laval, un poumon vert de l'ouest lyonnais avec ses 116 ha situés sur la commune de Marcy l'Etoile. Et permettre dans le même temps aux nombreux promeneurs de ce parc de venir bénéficier des services et infrastructures de la commune.
- Améliorer, créer et sécuriser des cheminements piétons sur la totalité du parcours afin d'assurer une parfaite continuité dans le circuit.
- Revégétaliser les abords, en réduisant aussi la largeur du mail piéton à certains endroits, pour améliorer le cadre de vie et favoriser la biodiversité;
- Améliorer les connexions avec les cheminements piétons des espaces environnants (Verchères, complexe sportif, skatepark en cours de construction, parc de Lacroix-Laval, centre commercial, groupe scolaire, centre de loisirs...) situés autour du vallon.
- Intégrer dans le projet de mise en valeur la création de deux liaisons cyclables :
 - Liaison Avenue Jean Colomb et rue du Fer à cheval derrière le gymnase en direction du chemin jaune (voir plan) ;
 - Liaison giratoire halle et avenue Marcel Mérieux nord en passant par la rue Marie Alibert ;

PATRIMOINE NATUREL ET QUALITE DU CADRE DE VIE :

- Réaménager les berges du ruisseau : consolidation des berges, plantation d'arbres et de plantes adaptés au milieu ;
- Maintenir le développement de la faune locale ;
-

- Donner à la population marcyloise l'envie de fréquenter cet espace de qualité, de concilier les usages urbains et le milieu naturel, améliorer le cadre de vie des riverains et apporter quelques connaissances aux habitants sur le milieu naturel qui les entoure notamment par la création d'un sentier pédagogique.
- Créer des espaces de vie, de convivialité et de partage (création d'aires de jeux pour enfants en priorité dans le théâtre de verdure, parcours ludiques, aires de pique-nique...);

A ce stade du projet, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 908 688,50 euros HT avec un montant de travaux estimé à 2 350 659,46 € HT.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer plusieurs dossiers de demandes de subventions et notamment au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2023.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide de :

- **SOLLICITER** une subvention d'un montant aussi élevé que possible au titre de la DSIL 2023 pour cette opération d'aménagement du vallon du ruisseau des Pierres Rouges ;
- **AUTORISER Monsieur le Maire** à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2023 et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Ezeta HODZIC.

Délibération n° 20230223_11 du 23/02/2023
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 28/02/2023
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 28/02/2023